



Plateforme GFF x CIVIC

Pilier 2: Développer les solutions communautaires pour la santé et la nutrition des adolescents

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Présentation

L'Alliance pour la société civile et l'innovation sociale (CIVIC) de la Banque mondiale et le Mécanisme de financement mondial (GFF) se sont associés pour mobiliser et équiper les organisations de la société civile et les organisations de jeunes afin qu'elles contribuent de manière significative aux priorités sanitaires mondiales et nationales, en mettant l'accent sur la santé et la nutrition des femmes, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents (SRMNEA-N).

La plateforme GFF x CIVIC invite les organisations de la société civile (OSC)¹ et les organisations dirigées par des jeunes (ODJ) à manifester leur intérêt pour deux piliers différents mais complémentaires de ce partenariat.

- **Pilier 1** : Renforcement de l'engagement de la société civile et de la mobilisation des ressources nationales (MRN) (voir EOI pour le pilier 1)
- **Pilier 2** : Développer des solutions communautaires pour la santé et la nutrition des adolescents

L'objectif de cet appel est d'inviter des consortiums qualifiés à manifester leur intérêt pour soumettre une proposition dans le cadre de la sélection compétitive visant à mettre en œuvre le pilier 2 de la plateforme GFF x CIVIC. Le consortium sélectionné sera le bénéficiaire de la subvention et l'agence d'exécution du pilier 2, en utilisant les fonds du GFF gérés par la Banque mondiale.

1 « OSC » désigne une entité juridique qui n'appartient ni au secteur public ni au secteur lucratif, telle qu'une organisation non gouvernementale, une organisation médiatique à but non lucratif, une organisation caritative, une organisation confessionnelle, une organisation professionnelle, un syndicat, une association d'élus locaux, une fondation ou un institut de recherche et d'élaboration de politiques. Les entreprises ou institutions publiques ne sont pas éligibles, sauf si elles peuvent établir que l'entreprise ou l'institution (a) possède une personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental ; (b) peut fonctionner indépendamment du gouvernement ; et (c) a le pouvoir de solliciter et de recevoir des fonds privés (telles que les universités ou les centres de recherche publics).

Les organisations individuelles doivent s'associer à une autre organisation (ou à deux autres) pour postuler.

La candidature doit expliquer la valeur ajoutée que le partenariat proposé apporte pour atteindre les résultats attendus du pilier dans le cadre de la plateforme GFF-CIVIC. Bien que l'idéal soit un consortium de trois membres, deux membres peuvent être pris en considération dans des circonstances exceptionnelles (c'est-à-dire s'ils démontrent qu'ils ont la profondeur et l'étendue qui auraient été couvertes par un troisième partenaire).

- **La durée de mise en œuvre du projet est de deux ans.**
- **Enveloppe financière totale pour le pilier 2 : 5 millions de dollars américains**

Le consortium mondial travaillera ensemble pour atteindre l'objectif commun de soutenir les OSC et les ODJ dans [les pays partenaires éligibles du GFF](#)² afin de soutenir l'engagement de la société civile dans **la mise à l'échelle des solutions communautaires pour la santé et la nutrition des adolescents.**

Objectif du pilier 2

Le **pilier 2** se concentrera sur **la conception, l'intégration et l'expansion d'innovations éprouvées issues de la société civile afin d'améliorer l'accès, l'équité et les résultats des services de santé et de nutrition destinés aux adolescents.** Ce pilier permettra aux jeunes et aux groupes de la société civile des pays du GFF de participer efficacement à l'élaboration et à la mise à l'échelle de programmes efficaces visant à fournir des services innovants en matière de santé et de nutrition aux adolescents. Ce pilier vise à faciliter l'intégration de solutions communautaires éprouvées dans les systèmes de santé des pays et les plateformes de prestation de services, afin de les positionner pour qu'elles aient un impact à grande échelle et durable sur les résultats en matière de santé des adolescents.

Pour le pilier 2, le consortium mondial/l'OSC sélectionné(e) sur une base concurrentielle fournira:

1. **Des subventions aux OSC/ODJ locales et nationales dans un certain nombre de pays partenaires éligibles au GFF³ (jusqu'à 12 pays sur 23 pays éligibles)** pour aider les OSC, les ODJ/OSJ et les acteurs de base à s'engager de manière significative dans les processus politiques et programmatiques des pays pour le développement et la

² Pour consulter la liste des pays partenaires du GFF, veuillez vous rendre sur le lien suivant :

<https://www.globalfinancingfacility.org/country-support>

³ La liste des pays partenaires éligibles au GFF comprend : Cameroun, RCA, Tchad, Côte d'Ivoire, RDC, Éthiopie, Ghana, Guinée, Indonésie, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Somalie, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

mise à l'échelle des services de santé et de nutrition destinés aux adolescents. Cela peut être réalisé par :

- **Développer les innovations communautaires qui améliorent l'accès aux services et leur qualité.** Aider les OSC, les organisations de jeunes et les organisations au service des jeunes (ODJ/OSJ) ainsi que les partenaires locaux à adapter et à étendre les innovations qui ont permis d'améliorer l'accès, l'utilisation et la continuité des services de santé et de nutrition primaires, en particulier pour les femmes, les enfants et les adolescents défavorisés. À titre d'exemple, cela pourrait inclure des modèles qui :
 - Déploient ou renforcent les réseaux d'agent-es de santé communautaires grâce à de nouvelles mesures incitatives, de nouveaux outils, l'intégration des services et l'harmonisation avec les systèmes de santé officiels ;
 - Utilisent des plateformes de santé numériques communautaires pour réduire l'abandon des soins ; et
 - Surmontent les obstacles comportementaux et logistiques aux soins grâce à une conception centrée sur l'humain et à des innovations en matière de prestation communautaire.
 - **Soutenir l'intégration des solutions communautaires éprouvées dans les politiques et les systèmes.** Faciliter l'assistance technique et les plateformes de dialogue afin d'aider les gouvernements à reconnaître, adopter et intégrer les innovations communautaires dans le financement de la santé, les systèmes de prestation et les plans nationaux de santé. Créer des passerelles entre les projets pilotes et la mise à l'échelle, notamment en institutionnalisant les innovations grâce à un financement public ou à leur inclusion dans les opérations soutenues par le Groupe de la Banque mondiale.
 - **Produire et exploiter des données probantes sur l'impact et la rentabilité.** Assurer un suivi rigoureux, des systèmes de données et des recherches opérationnelles afin de mesurer les performances des innovations communautaires, en démontrant non seulement la responsabilité, mais aussi les améliorations réelles en matière de résultats sanitaires, d'accès, d'équité et d'efficacité. Renforcer la capacité des OSC/ODJ à suivre et à communiquer les résultats obtenus, et soutenir l'intégration de ces données probantes dans les forums décisionnels.
2. **Favoriser les communautés de pratique afin de diffuser les enseignements tirés et d'accélérer l'adoption.** Mettre en place des plateformes transnationales d'apprentissage entre pairs et d'échange d'innovations axées sur la santé et la nutrition des mères, des enfants et des adolescents. Donner la priorité aux voies d'expansion horizontale et verticale (reproduction, adaptation et intégration des

politiques) et mettre en relation les OSC avec des experts techniques, les gouvernements et les équipes du GFF/BM afin de faciliter l'adoption et l'intégration aux niveaux national et infranational.

3. **Concevoir et coordonner des initiatives d'apprentissage**, surveiller et documenter les résultats clés et les changements systémiques afin de générer des produits de connaissance et de soutenir l'application ou la reproduction fondée sur des données probantes des enseignements tirés.

Remarque : *ce pilier n'est pas destiné à financer la prestation directe de services, mais plutôt à favoriser un changement systémique et la responsabilisation par le biais d'initiatives menées par la société civile.*

Considérations pour les candidats :

Critères d'éligibilité des OSC/ODJ :

Les OSC/ODJ éligibles aux subventions GFF x CIVIC doivent être des entités juridiques qui ne relèvent ni du secteur public ni du secteur lucratif et qui sont éligibles à recevoir des financements étrangers en vertu du cadre juridique applicable dans leur pays. Le partenariat CIVIC x GFF encourage les consortiums d'OSC à postuler, **mais une OSC chef de file qui assumera la responsabilité fiduciaire et juridique doit être désignée.**

Sous-subventions :

Le partenaire principal du consortium du pilier mènera les activités de sous-subventionnement conformément aux protocoles ou mécanismes convenus avec la Banque mondiale. Il concevra le programme avec un nombre approprié de partenaires du consortium afin de mettre en œuvre la stratégie proposée et d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre de l'objectif global du pilier. Le partenaire principal du consortium intéressé devra démontrer sa capacité à sous-subventionner une partie significative de la subvention de 5 millions de dollars américains à des OSC nationales et infranationales dans les pays partenaires du GFF. Le partenaire principal du consortium devra également démontrer des objectifs et des méthodes clairs pour renforcer la capacité des organisations de la société civile à mobiliser les communautés, à sensibiliser et à favoriser des méthodes de travail adaptatives et collaboratives, tout en intégrant les enseignements tirés de la mise en œuvre. La plateforme GFF x CIVIC accordera au consortium le montant total de la subvention et fournira un soutien supplémentaire pour garantir le respect des protocoles et des normes de la Banque mondiale. La plateforme fournira une assistance technique supplémentaire en ce qui concerne la SRMNEA-N.

Modèle de consortium :

Dans cette plateforme, un consortium désigne un partenariat entre deux ou trois OSC ou ODJ enregistrées légalement qui s'associent pour atteindre les objectifs de l'un des deux piliers de la

plateforme GFF-CIVIC. Une organisation agira en tant que partenaire principal du consortium, responsable de la gestion fiduciaire, de l'administration des subventions et de l'établissement des rapports. Les organisations partenaires peuvent être des acteurs mondiaux, régionaux, nationaux ou thématiques contribuant à la mise en œuvre, à l'expertise technique ou à la coordination. Dans la manifestation d'intérêt, le consortium doit exposer clairement la valeur stratégique de sa configuration. Cette approche vise à encourager les organisations à tirer parti de leurs forces et de leurs complémentarités, notamment en termes d'étendue et de profondeur, afin d'atteindre les résultats du GFF-CIVIC. La mise en œuvre des activités du pilier peut être assurée tant par les membres du consortium candidat que par des sous-bénéficiaires, en fonction de leurs forces et capacités respectives.

Un consortium solide doit refléter :

- Une portée et un ancrage trans-locaux, notamment auprès d'organisations locales et communautaires basées dans les pays partenaires du GFF ;
- Expertise thématique et technique sur des questions telles que le financement de la santé, la santé des adolescents, l'égalité des sexes ou la redevabilité ;
- Leadership en matière de renforcement des capacités, en particulier le renforcement des petites OSC et des ODJ à travers l'accompagnement, la formation et le développement institutionnel ;
- Systèmes de gestion des connaissances et d'apprentissage, permettant la documentation, la synthèse et l'échange entre pays des bonnes pratiques et des raisons de leur efficacité, en mettant l'accent sur les résultats ;
- Engagement politique et capacité de mobilisation, en particulier la capacité à relier la voix des citoyens aux gouvernements, à la Banque mondiale et aux processus mondiaux en matière de santé ;
- Solidité fiduciaire et opérationnelle, avec la capacité de gérer efficacement les subventions et de respecter les normes de la Banque mondiale.

Cette approche s'inspire du [consortium GPSA Green Accountability](#), qui a réuni :

- Le World Resources Institute (WRI) – une organisation mondiale très présente dans les pays clés, qui fournit une expertise politique et un leadership fiduciaire ;
- La Commission Huairou – un réseau translocal de plus de 5 000 organisations de femmes issues de la base dans 38 pays, ancrées dans les communautés ;
- SouthSouthNorth (SSN) – un acteur du Sud mondial à la pointe du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.

Les organisations candidates sont encouragées à former des consortiums qui reflètent ce type de conception intentionnelle et fondée sur des principes, alliant leadership régional/mondial en matière de politique de santé, réseaux locaux très implantés, excellence technique, systèmes d'apprentissage et résilience institutionnelle afin de renforcer le leadership des OSC et des jeunes dans les systèmes de santé et la mobilisation des ressources nationales.

Les consortiums d'OSC éligibles comprennent les organisations dirigées par des jeunes et au service des jeunes, les organisations communautaires (CBO) et les organisations non gouvernementales (ONG). Il peut s'agir d'organisations nationales, régionales et mondiales. Les consortiums éligibles doivent inclure des OSC légalement enregistrées qui ne relèvent pas du

secteur public ou lucratif et qui sont éligibles à recevoir un financement étranger en vertu du cadre juridique applicable dans le pays.

Compétences techniques souhaitées

Les consortiums qui postulent au titre du pilier 2 sont encouragés à démontrer une solide combinaison de capacités techniques et opérationnelles reflétant les compétences souhaitées suivantes :

1. **Innovation en matière de santé communautaire et conception de services**
Capacité avérée à identifier, adapter et déployer à grande échelle des innovations communautaires qui améliorent la santé et la nutrition des adolescents, y compris une expérience des outils numériques, de la conception centrée sur l'humain et de l'intégration avec les systèmes de santé primaires.
2. **Engagement politique et intégration des systèmes**
Expérience avérée de la participation aux processus d'élaboration des politiques de santé, de la facilitation de l'intégration des solutions communautaires dans les plans, budgets ou systèmes de prestation de services de santé nationaux, en particulier en partenariat avec le gouvernement et les opérations soutenues par la Banque mondiale.
3. **Orientation vers les preuves et les résultats**
Capacité à générer, synthétiser et appliquer des données probantes sur la rentabilité, l'impact et l'équité des innovations communautaires ; capacité à aider les organisations locales à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation solides et à traduire les données en pratiques.
4. **Sous-subventionnement et renforcement des capacités**
Expérience dans la gestion de subventions accordées à des OSC et ODJ, avec un soutien adapté dans des domaines tels que l'engagement civique, le plaidoyer, la conception de programmes et le renforcement institutionnel, en particulier pour les acteurs de terrain et ceux qui travaillent avec les jeunes.
5. **Échange de connaissances et facilitation de l'apprentissage**
Capacité à diriger ou à contribuer à des communautés de pratique, à favoriser l'apprentissage entre pairs à travers les régions géographiques, et à documenter et diffuser des modèles évolutifs, en mettant l'accent sur ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles conditions.

Ces compétences doivent être démontrées collectivement au sein du consortium et peuvent être réparties entre les membres en fonction de leurs atouts comparatifs. Les organisations candidates doivent clairement indiquer comment chaque partenaire du consortium contribue à la capacité globale de réaliser les objectifs du pilier 2.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à la présélection au stade de l'appel à manifestation d'intérêt, l'OSC candidate (ou l'OSC principale/chef de file au nom d'un consortium) doit :

- L'organisation chef de file du consortium et tous les membres du consortium doivent démontrer leur capacité à exercer légalement leurs activités dans chacun des pays où la mise en œuvre est proposée (jusqu'à 12 des 23 pays partenaires éligibles au GFF). Cette capacité peut être démontrée par l'une ou plusieurs des modalités suivantes :
 - Enregistrement juridique direct dans le pays cible ;
 - Accords juridiques formalisés (par exemple, protocoles d'accord, accords subsidiaires ou accords d'hébergement) avec des entités enregistrées dans le pays ;
 - Partenariats établis avec des OSC ou des organisations communautaires légalement enregistrées opérant dans le pays.
 - Voies de sous-subventionnement préexistantes ou prévues vers des OSC nationales ou infranationales légalement enregistrées dans les pays du GFF ;

*(Bien qu'un enregistrement complet dans tous les pays du GFF ne soit pas obligatoire, les candidats doivent **clairement décrire les mécanismes par lesquels ils garantiront la conformité juridique, fiduciaire et programmatique** dans les pays finalement sélectionnés pour l'octroi de subventions et l'engagement.)*

[La liste définitive des 12 pays de mise en œuvre sera déterminée en collaboration entre le consortium sélectionné et les secrétariats du GFF CIVIC]

- Justifier d'au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents (SRMNEA-N), de l'engagement civique ou de l'innovation sociale
- Justifier d'au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la santé et de la nutrition des adolescents ;
- Démontrer une bonne connaissance et un engagement envers le GFF et la Banque mondiale
- Soumettre sa candidature en anglais et démontrer sa capacité à travailler dans des pays francophones ou lusophones, le cas échéant, lorsque des activités sont prévues dans ces pays.
- Tous les membres du consortium doivent être des organisations de la société civile enregistrées, désignées comme à but non lucratif dans une juridiction qui participe en tant que pays membre de la Banque mondiale ; les organisations à but lucratif ne sont pas éligibles à cet appel.
- Disposer d'un budget de fonctionnement annuel moyen vérifiable d'au moins **2,5 millions de dollars américains** au cours des trois dernières années

- Ne pas avoir d'affiliation politique susceptible de compromettre la mise en œuvre du projet
- Fournir au moins trois références pouvant être contactées si la proposition passe à l'étape suivante.

Instructions pour la soumission

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises à l'aide [du formulaire dédié](#) avant le **22 août 2025**.

Une organisation membre qui représentera l'ensemble du consortium doit remplir le modèle au nom du consortium. Il s'agit idéalement de l'organisation chef de file, car des informations financières doivent être fournies pour celle-ci.

Les informations à fournir doivent inclure :

- **Présentation de l'organisation** : brève description de chaque organisation du consortium, mettant en évidence son mandat, sa vision, sa mission, ses bénéficiaires cibles, un résumé de sa structure organisationnelle et une preuve de son enregistrement légal. Ces informations sont requises pour toutes les organisations membres qui postulent dans le cadre du consortium.
- **Domaines d'expérience liés à l'objectif du pilier et à la sous-subvention** : résumé de l'expérience en matière de sous-subvention et de services de santé et de nutrition pour les adolescents.
- **Résumé de l'alignement du projet** : Un résumé décrivant les activités potentielles du consortium et l'alignement sur les objectifs du pilier 2, et présentant les priorités géographiques du consortium dans un maximum de 12 pays cibles. Le consortium doit mettre en évidence la valeur ajoutée de chaque organisation, la complémentarité au sein du consortium pour soutenir l'objectif du pilier 2 et l'expérience avérée en matière de collaboration avec Mécanisme de financement mondial (GFF) ou la Banque mondiale.

Pour plus d'informations, veuillez [consulter la FAQ](#) ou contacter: gffcivicplatform@worldbank.org